



LES RÈGLES D'AFFECTATION EN QUELQUES PRINCIPES

**Ce diaporama vous délivre des informations pratiques
Le détail des règles d'affectation
et des pièces justificatives à produire
étant exposés dans le guide sur les premières affectations**

**Vous devez OBLIGATOIREMENT formuler
une demande dans le mouvement de 1^{ère} affectation**



**Et vous avez par ailleurs la possibilité
de participer au mouvement
pour certains services relocalisés de la DGFIP**

**Nous communiquerons auprès de vous essentiellement par
messagerie via l'adresse :**

bureau.rh2a-pole-b-affectation@dgfip.finances.gouv.fr



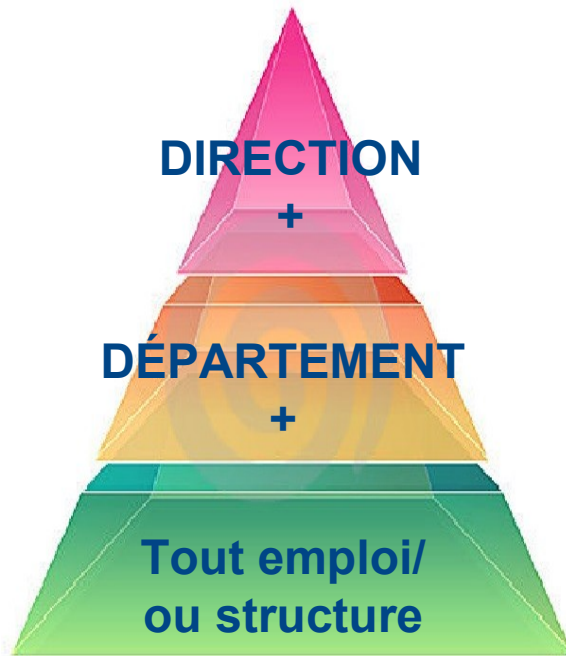
**Veillez à nous informer de tout changement
d'adresse mail pendant cette période
et à renseigner un numéro de téléphone
à chaque transmission**



Comment est déterminée votre affectation ?

Dans le mouvement de 1^{ère} affectation, votre affectation sera déterminée en deux temps

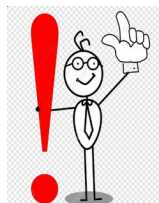
Un niveau national



Un niveau local



Après le mouvement national,
vous participerez au mouvement local
qui précisera votre affectation
sur un service, qui déterminera votre dominante de formation



**Si vous participez au mouvement de
relocalisation,
vous pourrez obtenir, dès le niveau national,
une affectation précise
sur un service de la direction concernée**

**=> Pas de participation
au mouvement local de cette direction**

Votre service d'affectation déterminera votre dominante de formation



Niveau national d'affectation

Différents types de vœux

**Votre ou vos demande(s), formulée(s) sous « SIRHIUS Vœux »,
dans le mouvement de 1^{ère} affectation
et, éventuellement, dans le mouvement de relocalisation
pourra(ont) comporter :**

2 TYPES DE VOEUX



PRIORITAIRES

**CONVENANCE
PERSONNELLE**



**TOUTE SITUATION PRIORITAIRE DEVRA ÊTRE
APPUYÉE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES
DES LE DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Ne pas oublier de remplir le bordereau adéquat



Vœux de convenance personnelle

**Il s'agit de tous les vœux que vous formulerez,
dans l'ordre de vos préférences, pour :**



()pour certaines directions nationales et/ou spécialisées*

Particularités des vœux liés

Concernent **UNIQUEMENT** deux contrôleurs stagiaires souhaitant obtenir une affectation conjointe dans un même département.

Le dispositif ne s'applique pas au mouvement de relocalisation



Les vœux liés ne confèrent aucune priorité et c'est le classement le moins favorable des deux qui déterminera les affectations attribuées



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les règles d'affectation en quelques principes



FINANCES PUBLIQUES

Vœux prioritaires



Priorités liées au handicap

Les personnes concernées

**Les lauréats titulaires
de la carte mobilité inclusion mention invalidité**

**Les lauréats parents d'un enfant titulaire
de la carte de mobilité inclusion mention invalidité
nécessitant des soins dans un établissement adapté**



***Reportez-vous au guide pour connaître
le détail des pièces justificatives à fournir
et remplissez le bordereau « priorité liée à un handicap »***



Priorités pour rapprochement familial

1 - Rapprochement du conjoint, du partenaire de pacs ou du concubin

**2 OPTIONS
MAIS
1 SEUL CHOIX POSSIBLE**



**Département
d'exercice professionnel
du conjoint**

**Département
de résidence principale
(*si limitrophe du
département d'exercice du
conjoint*)**

Le conjoint doit :

Exercer une activité professionnelle

OU

**Être inscrit à pôle emploi
ET
avoir exercé une activité
dans le département demandé**



*Reportez-vous au guide pour connaître
le détail des pièces justificatives à fournir
et remplissez le bordereau « rapprochement de conjoint »*

2 - Rapprochement des enfants, **non à charge**, en cas de divorce ou de séparation

Possibilité de se rapprocher du département de
scolarisation ou de résidence des enfants
qui sont à la charge de l'ex-conjoint



*Reportez-vous au guide pour connaître
le détail des pièces justificatives à fournir
et remplissez le bordereau « rapprochement familial »*

3 - Rapprochement d'un soutien de famille pour un agent vivant seul et ayant au moins un enfant à charge

Possibilité de se rapprocher
du département de résidence d'un soutien de
famille



Ce n'est pas l'agent qui apporte son soutien
à une tierce personne
(parent(s) âgé(s) par exemple)
Il en est le bénéficiaire



*Reportez-vous au guide pour connaître le détail des
pièces justificatives à fournir
et remplissez le bordereau « rapprochement familial »*

PRÉCISIONS RELATIVES AUX PRIORITÉS APPLICABLES DANS LE MOUVEMENT DE RELOCALISATION :



Pour bénéficier d'une priorité dans ce mouvement,

**vous devez justifier d'un lien
avec la commune du service relocalisé**

Ex : lieu du travail du conjoint, domicile du soutien de famille, etc

 **Reportez-vous au guide sur les 1^{ère} affectation pour connaître les pièces justificatives à fournir et remplissez le bordereau correspondant**

Si vous avez déjà transmis les pièces au titre d'une priorité sollicitée dans le mouvement de 1^{ères} affectations, sur le même département, inutile de les produire à nouveau



Priorité aux agents ayant leurs centres d'intérêt moraux et matériels (CIMM) dans un Département d'Outre-Mer

Bénéficiaires

Conditions :

- ◆ le domicile d'un parent proche
- ◆ l'assujettissement à la TH
- ◆ le lieu de scolarité ou d'études de l'agent
- ◆ le lieu de naissance
- ◆ le domicile de l'agent

**2 conditions
requis
avec justificatifs
SUR 1 DOM**



***Reportez-vous au guide pour connaître le détail des pièces
justificatives à fournir
et remplissez le bordereau CIMM DOM***



Comment est examinée ma demande ?

Les listes des concours interne et externe seront fusionnées pour n'en former qu'une
sur la base du rang de réussite au concours
(à rang égal, le lauréat interne passe avant l'externe)

Cette liste de classement unique permettra de départager entre eux, d'une part les lauréats prioritaires et, d'autre part, les lauréats non prioritaires

Le mouvement est élaboré en tenant compte des situations prioritaires à hauteur de 50 % (hors DOM)
Ainsi, pour 4 affectations sur un département, 2 sont réservées à des prioritaires

**Vos vœux seront examinés selon l'ordre
dans lequel vous les aurez formulés
Ils devront donc être exprimés
suivant l'ordre décroissant de vos préférences**



**Si aucun de vos vœux ne peut être satisfait,
vous serez affecté(e) d'office
sur une direction choisie par l'administration**



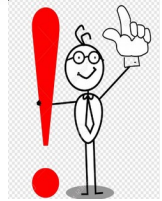
**Il vous est donc fortement recommandé
de classer l'ensemble des départements
métropolitains dans l'ordre de vos préférences**

**Si vous souhaitez rejoindre un service relocalisé,
vous devez participer à l'appel à candidatures
organisé en même temps
que la campagne de 1^{ère} affectation**

**Cet appel à candidatures est facultatif alors que
le mouvement de 1^{ère} affectation est obligatoire**

**Toutefois, il prime votre demande formulée
dans le mouvement de 1^{ère} affectation**

**Ainsi, si vous obtenez satisfaction
dans l'appel à candidatures,
votre demande formulée dans le mouvement
de 1^{ères} affectations ne sera pas examinée**





Quel délai de séjour ?

Le délai de séjour est de 3 ans, année de scolarité comprise, sauf situation prioritaire

Entrée à l'école

2021

Installation dans ma direction d'affectation

2022

2023

Si situation prioritaire,
je peux participer
au mouvement
du 01/09/2023

2024

Je peux participer
au mouvement
du 01/09/2024

MERCI